



8 février 2018

Second rapport de l'Observatoire cantonal de la jeunesse

(IVS).- Afin de mieux connaître la situation et les besoins des jeunes en Valais et pour assurer une mise en œuvre d'une politique de la jeunesse plus efficiente, l'Observatoire cantonal de la jeunesse publie un rapport traitant des thématiques de la place des enfants dans les procédures de séparation et de divorce ainsi que de la prise en charge et de l'intégration des jeunes relevant du domaine de l'asile.

L'Observatoire cantonal de la jeunesse a pour mission d'étudier les questions générales relatives à l'aide aux enfants, l'amélioration de la politique de la jeunesse, la mise en réseau des professionnels et, finalement, le soutien à la mise en œuvre d'une politique de la jeunesse fondée sur des données objectives.

Afin de mieux connaître la situation et les besoins des jeunes en Valais et de pouvoir agir en conséquence, l'Observatoire cantonal de la jeunesse s'est intéressé à deux thématiques dans le cadre de son second rapport. La première concerne la place des enfants dans les procédures de séparation et de divorce, au vu de leur nombre grandissant. Chaque année en Valais, plus de 500 enfants sont confrontés au divorce de leurs parents. Le second thème retenu concerne la prise en charge et l'intégration des jeunes relevant du domaine de l'asile. Dans ce domaine également, le nombre de jeunes concernés est important : fin 2016, le Valais accueillait 132 mineurs non accompagnés.

Ces thématiques ont été choisies en collaboration avec la trentaine de membres qui composent le groupe d'experts de l'Observatoire et avec le soutien scientifique de l'Université de Genève, via le Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE).

Au terme de cet état des lieux concernant la situation et les besoins des jeunes en Valais, l'Observatoire cantonal de la jeunesse élabore douze recommandations à l'intention des acteurs en charge des politiques et des décideurs politiques.

Compte tenu de l'augmentation significative du nombre de divorces et de séparations depuis plusieurs décennies, les enfants ont un risque accru d'être pris en otage dans des conflits qui ne sont pas les leurs. Pour la minorité de couples qui ne sont pas en mesure de coopérer et dans l'intérêt de l'enfant, les pistes de réflexions proposées sont, entre autres, le développement de mesures de prévention des conflits parentaux dans les périodes de crise, la systématisation de la nomination d'un curateur pour l'enfant dans les situations conflictuelles ou encore une meilleure information des parents sur leurs droits et devoirs.

En ce qui concerne la deuxième thématique traitée, si le canton a pu faire face à l'afflux migratoire important de 2015 et 2016 grâce au dispositif d'accueil déjà en place, des améliorations peuvent être envisagées, notamment avec le développement du réseau des parrains-marraines pour les mineurs non accompagnés, la définition de quotas officiels pour la dotation en personnel d'encadrement des jeunes ainsi que le développement des moyens pour répondre aux besoins des personnes relevant du domaine de l'asile en matière de santé psychique.

Finalement, quel que soit la thématique retenue, il a été relevé l'importance de la mise en place d'un système de collecte de données pour permettre de rendre compte de la situation des enfants et des adolescents de manière adéquate.



Grâce à ces recommandations, les acteurs du domaine de l'enfance et de la jeunesse pourront donner suite aux réflexions développées dans le cadre de ce travail en s'appuyant sur des informations concrètes issues de l'analyse des besoins du terrain, et, par conséquent, rendre la politique de la jeunesse du canton plus efficiente.

Personnes de contact

- **Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation – 027 606 40 05**
- **Christian Nanchen, chef du Service cantonal de la jeunesse – 027 606 48 42**
- **Marc Rossier, chef de l'Office de protection de l'enfant – 027 606 99 29**
- **Roger Fontannaz, chef de l'Office de l'asile – 027 606 45 55**